Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Recu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24/07/2020

SLO



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS: MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

Alain Benazeon a donne procuration a M. Raymond GARDE

N° 2020/45

Objet : Administration : Commission de suivi de site de la société EPC France – désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 125-1 et suivants.

Considérant l'existence d'une commission de suivi de site (CSS) autour du dépôt d'explosifs exploité par la société EPC France à Montdragon, classé à Autorisation avec Servitude d'utilité publique (A.S). La commission s'étend sur le territoire des communes de Montdragon, Graulhet, Saint-Julien du Puy et Labessière-Candeil, et couvre un périmètre d'un rayon de 1.505 mètres autour des installations d'EPC France.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout est membre de la commission de suivi de site de la société EPC France.

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout à la commission de suivi de site de la société EPC France dont les noms suivent :

	Suppléant
- Gilbert VERNHES - Je	Jean-Jacques AYRAL

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

Le Présidမြောt,

Thierry BARDOU